



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements scolaires

Question écrite n° 98979

Texte de la question

M. Arnaud Viala attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la nécessité de renouveler le mobilier scolaire du primaire et du secondaire afin d'introduire du mobilier ergonomique dans les écoles. À chaque période de rentrée scolaire, les problèmes de dos des élèves du primaire et du secondaire sont dénoncés par de nombreux responsables issus du milieu politique ou associatif. Outre les cartables souvent trop lourds, pouvant être à l'origine de scoliose ou de multiples pathologies du dos, vient s'ajouter le problème du mobilier scolaire. Le manque d'ergonomie de la majeure partie du mobilier actuel rend impossible pour un élève le maintien, durant plusieurs heures, d'une position droite du dos. Progressivement, l'élève se voute et cela entraîne, au fil des années, de nombreux problèmes dorsaux. Les pays de l'Europe du Nord ont déjà pris en compte depuis longtemps ce problème et ont généralisé l'utilisation de mobiliers ergonomiques qui permettent d'installer l'enfant dans des conditions plus adaptées aux longues heures d'apprentissage qu'il passe en position assise. Les mobiliers ergonomiques apportent une diminution des contraintes lombaires ainsi qu'une meilleure position pour la vision. Tout cela débouche sur de meilleures conditions d'apprentissage, favorisées par une meilleure concentration de l'enfant du fait que celui-ci subit moins de contraintes physiques sur son corps. Un remplacement progressif de l'ancien mobilier, par un mobilier ergonomique, guère plus coûteux, pourrait être effectué au sein des écoles afin de prévenir le mal de dos chez les élèves. Le coût estimé de ces maux de dos en France est de deux milliards d'euros par an. Si dès le plus jeune âge les enfants disposent de moyens pour protéger leur dos, cela permettra de prévenir des pathologies plus tard et ainsi de pouvoir faire certaines économies au long terme. La décision de remplacement de ce mobilier revient aux collectivités territoriales. En conséquence, il lui demande à ce que le ministère donne des instructions et incite les décideurs locaux à initier ou accélérer ce remplacement en leur donnant des moyens spécifiques pour ces investissements.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Viala](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98979

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 septembre 2016](#), page 8293

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)